

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 AVRIL 2019**

Le trois avril deux mille dix-neuf, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de COULIMER, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Yves. JOURDAN

Présents : Yves JOURDAN, maire ; Philippe BARBE, Benoît AGUINET, adjoints ; Christine ROGUET, Olivier BOURGOUIN (arrivé après la délibération N°2019.04-04), Thierry FAYET, Jean-Yves ROYER (arrivé après la délibération N°2019.04-04), Albert LEGOT, Bernard MOULINIER, Jean-Claude MARINTHE et Pascal LEVALLOIS ; conseillers.

Pascal LEVALLOIS a été nommé secrétaire de séance

Date de convocation : 25/03/2019

Date d'affichage : 04/04/2019

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la dernière séance de conseil
2. Approbation du Compte Administratif Lotissement 2018
3. Approbation du Compte de Gestion Lotissement 2018
4. Vote du Budget Primitif Lotissement 2019
5. Approbation du Compte Administratif 2018
6. Approbation du Compte de Gestion 2018
7. Affectation du résultat
8. Vote des taux des contributions directes
9. Vote du Budget Primitif 2019
10. Questions et informations diverses

Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance précédente.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 LOTISSEMENT COMMUNAL

Délibération 2019.04-01

Conformément à l'article L2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire quitte la séance au moment du vote du compte administratif. En présence de Monsieur Alain BRILHAULT, receveur Municipal, le conseil municipal siège alors sous la présidence de Benoît AGUINET, 2ème adjoint.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- **Lui donne acte** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement	Investissement
Résultats reportés	0,00 €	+ 950,39 €
Dépenses de l'exercice	25000,00 €	25950,39 €
Recettes de l'exercice	25000,00 €	25000,00 €
Résultat de l'exercice	0,00 €	- 950,39 €
Résultat de clôture 2018	0,00 €	0,00 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €

- **Constate** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser
- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 LOTISSEMENT COMMUNAL

Délibération 2019.04-02

Le conseil municipal, après avoir entendu la lecture du compte de gestion dressé par Monsieur Alain BRILHAULT, receveur Municipal, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'Ordonnateur, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le Compte de Gestion 2018 dressé par Monsieur Alain BRILHAULT, receveur Municipal

AFFECTATION DU RESULTAT LOTISSEMENT COMMUNAL

Délibération 2019.04-03

Le conseil municipal, constatant que le Compte Administratif présente :

En section de fonctionnement :

- . Un résultat de clôture de l'exercice 2017 0,00 €
- . Un résultat positif pour l'exercice 2018 0,00 €
- . Soit un résultat de clôture de l'exercice 2018 0,00 €

En section d'investissement

- . Un résultat de clôture de l'exercice 2018 0,00 €
- . Un solde des restes à réaliser 2018 0,00 €
- . Soit un besoin de financement de 0,00 €

- **Décide**, à l'unanimité, d'affecter ce résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2019

- . Au compte 1068 (recettes) 0,00 €

En section de fonctionnement de l'exercice 2019

- . Le solde au compte 002 (Résultat reporté) 0,00 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 LOTISSEMENT COMMUNAL

Délibération 2019.04-04

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif pour l'année 2019 dont les recettes et les dépenses s'équilibrent en section d'investissement à 205 040.00 €.et en section de fonctionnement à 204 090.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- **Adopte** le budget primitif tel qu'il est présenté

	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT	183 050.00 €.	183 050.00 €.
FONCTIONNEMENT	183 050.00 €.	183 050.00 €.


 Arrivée d'Olivier BOURGOUIN et de Jean-Yves ROYER


APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 BUDGET PRINCIPAL
 Délibération 2019.04-05

Conformément à l'article L2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire quitte la séance au moment du vote du compte administratif. En présence de Monsieur Alain BRILHAULT, receveur Municipal, le conseil municipal siège alors sous la présidence de Benoît AGUINET, 2ème adjoint.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- **Lui donne acte** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement	Investissement
Résultats reportés	198 131.01 €	- 14 752.01 €
Dépenses de l'exercice	268 204.13 €	39 518.89 €
Recettes de l'exercice	295 514.50 €	98 929.94 €
Résultat de l'exercice	27 310.37 €	59 411.05 €
Résultat de clôture 2018	225 441.38 €	44 659.04 €
Restes à réaliser		-30 500.00 €

- **Constate** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser
- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 BUDGET PRINCIPAL
 Délibération 2019.04-06

Le conseil municipal, après avoir entendu la lecture du compte de gestion dressé par Monsieur Alain BRILHAULT, receveur Municipal, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'Ordonnateur, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le Compte de Gestion 2018 dressé par Monsieur Alain BRILHAULT, receveur

AFFECTATION DU RESULTAT
 Délibération 2019.04-07

Le conseil municipal, constatant que le Compte Administratif présente :

EN SECTION DE FONCTIONNEMENT :	
Un résultat de clôture de l'exercice 2017	198 131.01 €
Un résultat positif pour l'exercice 2018	27 310.37 €
Soit un résultat de clôture de l'exercice 2018	225 441.38 €
EN SECTION D'INVESTISSEMENT	
Un résultat de clôture de l'exercice 2018	44 659.04 €
Un solde des restes à réaliser 2018	-30 500.00 €
Soit un besoin de financement de	0.00 €

- **Décide** à l'unanimité, d'affecter ce résultat comme suit :

EN SECTION D'INVESTISSEMENT de l'exercice 2019	
Au compte 1068 (recettes)	0.00€
EN SECTION DE FONCTIONNEMENT de l'exercice 2019	
Le solde au 002 (résultat reporté)	225 441.38 €

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES

Monsieur le Maire rappelle les taux d'imposition des taxes directes locales de l'année 2018. Il propose de maintenir les mêmes valeurs pour 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- **Fixe** les taux d'imposition des taxes directes locales tels que définis dans le tableau suivant

Taxe d'habitation	Taxe foncière (Bâti)	Taxe foncière (Non bâti)	CFE
11,03 %	8,19 %	22,69 %	8,54 %

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2019 BUDGET PRINCIPAL

Délégation 2019.04-09

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif pour l'année 2019 dont les recettes et les dépenses s'équilibrent en section d'investissement à 107 412.00 € et en section de fonctionnement à 436 549.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- Adopte le budget primitif tel qu'il est présenté

	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT	475 008.00 €	475 008.00 €
FONCTIONNEMENT	354 993.00 €	354 993.00 €

QUESTIONS DIVERSES

Fin de séance à 20 h 30